

Capgemini SE: Lancement d'un septième plan d'actionnariat salarié

Relations Presse :

Florence Lièvre
Tél. : 01 47 54 50 71
florence.lievre@capgemini.com

Relations Investisseurs :

Vincent Biraud
Tél. : 01 47 54 50 87
vincent.biraud@capgemini.com

Lancement d'un septième plan d'actionnariat salarié

Paris, le 16 septembre 2020 – Capgemini annonce le lancement d'un septième plan d'actionnariat salarié ESOP (Employee Share Ownership Plan).

Le nouveau plan d'actionnariat salarié est proposé à environ 96 % des employés du Groupe et vise à associer les collaborateurs au développement et à la performance de celui-ci. L'actionnariat salarié résultant des précédents plans ESOP représente 5,1 % du capital de Capgemini SE. Ce septième plan ESOP se traduira par une augmentation de capital portant sur un maximum de 3 000 000 actions (représentant 1,77 % du capital existant), avec un règlement-livraison de ces actions au plus tard le 17 décembre 2020.

A l'instar de 2019, le Conseil d'Administration de Capgemini SE réuni les 10 et 11 juin 2020 a décidé d'autoriser une enveloppe dédiée de rachat d'actions. Cette enveloppe pourra être utilisée dans les douze mois¹ pour neutraliser tout ou partie de l'effet dilutif de cette augmentation de capital. Les conditions de ces deux opérations s'inscrivent dans le cadre des autorisations consenties par l'Assemblée Générale du 20 mai 2020.

Selon le calendrier prévu, la période de réservation sera ouverte du 17 septembre au 6 octobre 2020 (inclus) et sera suivie d'une période de souscription/rétractation du 10 au 12 novembre 2020 (inclus). Le prix de souscription des actions nouvelles sera fixé le 5 novembre 2020 et l'augmentation de capital sera réalisée le 17 décembre 2020.

Les salariés pourront souscrire des actions Capgemini dans le cadre de formules de souscription dites à effet de levier et sécurisées. Ces formules permettront aux salariés de bénéficier, pendant la durée d'indisponibilité des titres, d'une garantie du montant qu'ils auront investi dans le cadre de l'opération. Les droits de vote seront exerçables par le souscripteur, lequel sera en fonction de la formule et du pays concerné un FCPE d'actionnariat, les salariés en direct et/ou l'établissement financier structurant l'offre.

La mise en place de l'offre à effet de levier et sécurisée implique de la part de l'établissement financier structurant l'offre (Crédit Agricole Corporate and Investment Bank) des opérations de couverture sur les marchés et hors marchés, au moyen d'achats et/ou de ventes d'actions, d'achat d'options d'achat et/ou de toutes autres transactions, à tout moment, y compris pendant la période de fixation du Cours de Référence², soit du 8 octobre au 4 novembre 2020, et pendant toute la durée de l'opération, soit jusqu'au 17 décembre 2025.

A propos de Capgemini

Capgemini est un leader mondial du conseil, de la transformation numérique, des services informatiques et d'ingénierie. A la pointe de l'innovation, le Groupe aide ses clients à saisir l'ensemble des opportunités que présentent le cloud, le digital et les plateformes. Fort de plus de 50 ans d'expérience et d'une grande expertise des différents secteurs d'activité, il accompagne les entreprises et organisations dans la réalisation de leurs ambitions, de la définition de leur stratégie à la mise en œuvre de leurs opérations. Pour Capgemini, ce sont les hommes et les femmes qui donnent toute sa valeur à la technologie. Résolument multiculturel, le Groupe compte 270 000 collaborateurs présents dans près de 50 pays. Avec Altran, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires combiné de 17 milliards d'euros en 2019.

Plus d'informations sur www.capgemini.com. *People matter, results count.*

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué de presse est susceptible de contenir des informations prospectives. Ces informations peuvent comprendre des projections, des estimations, des hypothèses, des informations concernant des projets, des objectifs, des intentions et/ou des attentes portant sur des résultats financiers futurs, des événements, des opérations, le développement de services et de produits futurs, ainsi que des informations relatives à des performances ou à des événements futurs. Ces informations prospectives sont généralement reconnaissables à l'emploi des termes « s'attendre à », « anticiper », « penser que », « avoir l'intention de », « estimer », « prévoir », « projeter », « pourrait », « devrait » ou à l'emploi de la forme négative de ces termes et à d'autres expressions de même nature. La direction de Capgemini considère actuellement que ces informations prospectives traduisent des attentes raisonnables ; la société alerte cependant les investisseurs sur le fait que ces informations prospectives sont soumises à des risques et incertitudes (y compris, notamment, les risques identifiés dans le Document d'Enregistrement Universel de Capgemini, disponible sur le site internet de Capgemini), étant donné qu'elles ont trait à des événements futurs et dépendent des circonstances futures dont la réalisation est incertaine et qui peuvent différer de ceux anticipés, souvent difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Capgemini. Les résultats et les événements réels sont susceptibles de différer significativement, de ceux qui sont exprimés, impliqués ou projetés dans les informations prospectives. Les informations prospectives ne donnent aucune garantie de réalisation d'événements ou de résultats futurs et n'ont pas cette vocation. Capgemini ne prend aucun engagement de mettre à jour ou de réviser les informations prospectives sous réserve de ses obligations légales.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre d'instruments financiers au public et ne contient pas d'invitation ou d'incitation à investir dans des instruments financiers en France, aux États-Unis ou n'importe quel autre pays.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation pour la souscription d'actions Capgemini. L'augmentation de capital réservée aux salariés sera mise en place dans les seuls pays où l'offre a fait l'objet d'un enregistrement ou d'une notification auprès des autorités locales compétentes et/ou à la suite de l'approbation d'un prospectus par les autorités locales compétentes, ou en considération d'une exemption à l'obligation d'établir un prospectus ou de procéder à un enregistrement ou une notification de l'offre.

Plus généralement, l'offre sera uniquement réalisée dans les pays où toutes les procédures d'enregistrement et/ou les notifications requises auront été effectuées et les autorisations nécessaires auront été obtenues.

¹ A compter de la date du 11 juin 2020, sous réserve du renouvellement par l'Assemblée Générale de l'autorisation de rachat d'actions actuellement en vigueur.

² Le Cours de Référence correspond, en conformité avec les dispositions de l'article L.3332-19 du Code du travail, à la moyenne arithmétique des cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Capgemini SE sur le compartiment A d'Euronext Paris sur la période de 20 jours de bourse précédant la fixation du prix de souscription.

Pièce jointe

- [Capgemini - 2020-09-16 - Lancement d un septième plan d actionnariat salarié](#)